



Le P'tit Banier

Bulletin municipal de Bans n° 74
Janvier 2022



Noël 2021

Sommaire



- ◆ **Voeux 2022**
- ◆ **État civil**
- ◆ **Les nouveaux Baniers**
- ◆ **La vie municipale :**
 - ◇ **Entretien des cours d'eaux**
 - ◇ **Exploitation de la forêt**
- ◆ **La vie commerçante**
 - ◇ **Du changement dans l'Espace Grévy...**
 - ◇ **... et sur la zone des Près Bernard**
- ◆ **La vie intercommunale :**
 - ◇ **Ouverture de la voie Grévy**
 - ◇ **Rétrospective 2021**
- ◆ **La vie associative**
 - ◇ **ACCA Bans**
 - ◇ **Baniers Banières**
- ◆ **Démarches administratives**
 - ◇ **Urbanisme**
 - ◇ **Election présidentielle 2022**
 - ◇ **Mise en place de l'assistance numérique par la CCVA**
- ◆ **Informations diverses**
 - ◇ **Services aux administrés**
 - ◇ **Installation de la fibre**
 - ◇ **Plateforme ludo-éducative : *sauvequiveut.fr***
 - ◇ **Un pass culture pour les collégiens et les lycéens**
 - ◇ **Tour de France 2022 : rond point de Bans**
 - ◇ **Réponses aux suggestions / remarques des habitants**
 - ◇ **Réponse à l'anecdote**

Chers tous,

J'avais espéré en novembre que nous pourrions nous retrouver pour une cérémonie des vœux suivie d'un moment de convivialité. J'avais espéré pouvoir vous dire de vive voix le travail effectué cette année et les projets pour 2022. C'était sans compter le rebond de l'épidémie et les demandes raisonnables et institutionnelles pour annuler les rassemblements.

Il me semble donc tout indiqué de passer par le biais de ce P'tit bonier pour vous souhaiter, en mon nom propre et en celui de la municipalité, à tous une excellente année 2022. Que cette année vous garde en bonne santé, qu'elle vous permette de réaliser vos projets et de profiter pleinement de

ceux qui vous sont chers.

Je souhaite également adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Stéphanie Desarbres

Réalisé en 2021

- ◆ Nettoyage de la place et des abribus. Des plexiglas neufs vont être mis en place au printemps pour protéger nos jeunes du vent et de la pluie.
- ◆ La croix blanchit peu à peu, le traitement appliqué a agi, la pluie continue de détacher le lichen et autres impuretés par son action mécanique.
- ◆ Une campagne de stérilisation des chats errants a permis d'opérer 19 félins, mâles et femelles, sous la coordination d'Emile Holvoet, qui a fait les allers/retours pour emmener les animaux parfois peu coopératifs chez les vétérinaires conventionnés avec la Fondation 30 Millions d'Amis, laquelle a participé pour moitié au financement de cette campagne.
- ◆ La zone des Prés Bernard est redevenue propriété de la commune, puisque son aménagement est terminé, et que toutes les parcelles ont été vendues. C'est pourquoi l'entretien revient désormais à la commune.
Ainsi, les arbres et arbustes ont été taillés et des haies qui avaient trop poussé et gênaient l'entretien de fossés ont été coupées sur l'Impasse Roch. Le chantier n'est pas terminé.
- ◆ Il était également important de créer du lien avec les exploitants de la zone. Nous avons pu réunir commerçants, artisans et libéraux fin octobre pour un moment de convivialité et nous espérons bien pouvoir recommencer régulièrement.



Projets 2022

- ⇒ Pour 2022, la commune a obtenu une subvention pour financer la **création d'un site Internet** destiné à promouvoir la commune.
- ⇒ Nous attendons une réponse à une demande de subvention pour l'**achat de matériel d'entretien** et pour cela nous devons
- ⇒ **réhabiliter le local de la bascule** pour le stockage du matériel.
- ⇒ Nous lancerons la dernière tranche des travaux sur le **réseau électrique**, celle de la place.
- ⇒ Des travaux sont prévus autour de l'**étang**
- ⇒ Le plus gros chantier sera la **réfection de l'ancienne mairie** (actuellement salle du conseil) avec la rénovation de l'appartement locatif, le remplacement de la toiture et des menuiseries et l'isolation de la totalité du bâtiment. L'appel d'offre va être lancé très prochainement.

État civil

Après tant d'années vécues à Bans, Mireille QUILICHINI nous a quitté à l'âge de 93 ans ce 15 novembre dernier.

Bien accueillie lors de son arrivée avec son époux Robert en 1974, elle témoigne de sa joie de vivre dans ce sympathique village avec ses champs, son bois, son étang. Village tranquille qui lui a apporté de longues amitiés.

Des liens se sont créés au fil du temps, surtout après le décès de Robert en 1978.

Amis et voisins l'ont épaulée dans ce triste évènement et puis ensuite encore lorsque, prenant de l'âge, elle ne pouvait plus s'occuper de son jardin. Des mains secourables ponctuelles se sont tendues... puis la vie continue...

Elle participait parfois à la fête du village, était solidaire pour les quêtes, savait entraider pour accueillir à son tour d'autres familles en difficulté à Mont-sous-Vaudrey. Ce qu'elle préférait était le partage de vie paroissiale avec les plus proches, les voyages en bus, les après-midis de retrouvailles entre séniors.

Puis aussi, la découverte de la cueillette de fleurs, champignons, herbes sauvages comestibles...

Et en dernière anecdote, son admiration pour les pompiers qui l'ont secourue de nombreuses fois lorsqu'elle tombait, affaiblie par l'âge.

Sa fille peut dire qu'elle a aimé Bans, ses Maires successifs, les Baniers pour leur bienveillance, leur compassion à son égard.

Et la phrase pour rire : « sa grande satisfaction pour le nouveau Maire « Dame » qui lui a offert une jolie corbeille dégustation pour son Noël 2021 ! »



La commission communication présente ses condoléances à ses proches.



Les nouveaux Baniers



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Baniers.

Monsieur Albert PELLETIER et son épouse Francine ont emménagé le 23 juillet 2021 au 30 rue des Meix, ils arrivent de Vescles dans le Haut-Jura.

Monsieur PELLETIER est retraité après une carrière de tourneur sur métaux. Madame PELLETIER travaille à Etapes à Mont-sous-Vaudrey.

La vie municipale

Entretien des cours d'eaux

Notre commune est traversée par la Cuisance, qui comme 97% des cours d'eau en France, appartient au domaine privé et non au domaine public.

Vous avez pu constater que des embâcles obstruent le pont de la route de Belmont régulièrement. Lors des épisodes de crues comme ceux que nous avons connus en juillet dernier par exemple, l'eau a du mal à circuler et déborde encore plus facilement hors de son lit.

Ces embâcles sont essentiellement constitués des bois morts qui tombent depuis les berges ou des berges elles-mêmes qui s'effondrent. Or, **ce sont les propriétaires riverains** qui sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau pour éviter les chutes dans l'eau et par conséquent les « bouchons » sous les ponts. (Article L215-14 du code de l'environnement). Pour autant, ils ne sont pas libre d'entreprendre ce qu'ils veulent. Cet entretien doit laisser libre l'écoulement naturel des eaux tout en favorisant le bon développement de la faune et de la flore dans et aux abords du cours d'eau. Ils sont tenus d'éliminer les débris et autres amoncellements végétaux, flottants ou non, de couper et d'élaguer la végétation des rives, d'assurer le bon maintien des berges et de préserver le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Généralement, un simple entretien manuel suffit.

Article L215-14

Version en vigueur depuis le 31 décembre 2006 Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 () JORF 31 décembre 2006

Sans préjudice des articles 556 et 557 du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, **le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.** Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent

NB : Les travaux de protection de berges sont soumis à des procédures de déclaration ou d'autorisation à réaliser auprès de la police de l'eau à la Direction départementale des territoires, en Préfecture. On vous renseignera également sur la meilleure période pour y procéder. Lorsque l'intérêt public est en jeu, une collectivité territoriale peut se substituer aux riverains dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) définie par arrêté préfectoral (Article L211-7 du Code de l'Environnement). Sur notre territoire, le syndicat Doubs-Loue prend alors le relais (Article 33 de la loi du 16/09/1807, toujours en vigueur, et Art. L211-7 du code de l'environnement) pour lutter contre les inondations. Ainsi, les embâcles finissent par se retrouver le long des berges en attente de solution de débarras. Les derniers qui ont été retirés ont gêné la visibilité quelque temps avant d'être ôtés par le syndicat Doubs-Loue puis broyés.



Quelques rappels :

Si la rivière traverse votre terrain, son lit vous appartient en totalité. En revanche, si elle sépare votre propriété de celle de votre voisin, son lit appartient pour moitié aux propriétaires de chaque rive opposée, suivant une ligne imaginaire tracée au milieu du cours d'eau (article L. 215-2 du Code de l'environnement). Si, au fil du temps, le lit de la rivière se déplace, la ligne séparative suit le mouvement.

Enfin, qu'elle soit issue d'un cours domanial ou privé, l'eau reste ce que l'on appelle une "chose commune", en ce sens qu'elle n'appartient à personne en particulier. Son usage est ouvert à tous comme le rappelle l'article L. 210-1 du Code de l'environnement qui la qualifie de "partie du patrimoine commun de la nation". Chacun reste donc libre de puiser de l'eau à condition de limiter son utilisation à un usage domestique comme l'arrosage du jardin ou l'abreuvement des animaux. Pour savoir si votre prélèvement nécessite une procédure de déclaration ou d'autorisation ainsi que pour connaître la valeur du débit réservé, prenez contact avec la police de l'eau (Direction Départementale des Territoires) en Préfecture.

La vie municipale (suite)

Exploitation de la forêt

La forêt communale de Bans s'étend sur une surface de 80 ha. C'est actuellement une forêt vieillissante, avec des bois mûrs, et plusieurs parcelles sont à régénérer. Des éclaircissements sont également indispensables afin d'obtenir de beaux bois car l'équilibre entre densité et qualité des bois est nécessaire. De plus, les résineux ont souffert d'attaques de scolytes, et un certain nombre étaient fragiles, donc dangereux car ils risquaient de tomber à chaque coup de vent. Il était nécessaire de couper les parcelles pour protéger les autres et valoriser le bois avant qu'il ne se dégrade totalement. Il a donc été décidé en conseil municipal, sur le conseil du garde forestier soucieux de la préservation de la forêt, de procéder à une nouvelle coupe blanche, portant à 5,91 ha la surface mise à nu ces dernières années.

Les bois ont été vendus, à différents tarifs selon qu'ils étaient déjà atteints par le scolyte ou non. En 2021, le montant des ventes s'est élevé à 6 924,45 €. En comparaison, la dotation de l'état a été de 8 347 €. La première vente de 2022, exceptionnelle par la qualité des bois façonnés et le prix au m³ élevé, rapporte à la commune plus de 51 300 €. Ces coupes vont alimenter toute la filière bois, les tonnelleries, les charpentiers, les scieries...

La totalité de la surface sera régénérée soit de manière naturelle (à l'aide des graines provenant des arbres abattus ou des arbres en pourtour de la coupe), soit par une plantation si cela s'avérait nécessaire et uniquement dans ce cas. Par exemple, l'une des parcelles coupées totalement (la 8R) devait être replantée et la plantation a été annulée car le semis naturel était suffisant. En cas de plantation, les essences sont choisies avec soin selon la nature du sol, les conditions climatiques et la durée de croissance des essences afin d'obtenir des bois matures à différents âges.

Un programme d'aménagement de la forêt a été rédigé en 2015 pour 20 ans. Chaque année, les travaux à envisager sont approuvés en conseil municipal. Le programme est respecté dans la mesure du possible, sauf nécessité sanitaire comme cela a été le cas à Bans en 2021.

La coupe des affouages a bien commencé. Pour mémoire, le bois doit être débardé et sorti avant le 31 août. Bon courage à tous et un remerciement à Marcel et Jean-Pierre (« Gougouss »).

Les scolytes sont de petits insectes xylophages de l'ordre des coléoptères. Ils font partie d'une grande famille renfermant des insectes dits « ravageurs » : les **curculionidés** (Curculionidae). Leur corps de 2 à 5 mm est cylindrique et court, de couleur brun foncé à rougeâtre et recouvert par les élytres qui protègent leurs ailes. Leur nom vient du grec *skôlêx*, « ver ». Certaines espèces de scolytes (par exemple : *Dendroctonus ponderosae*) sont à l'état adulte attirées par certaines hormones de stress (phytohormones) émises par des arbres malades ou déshydratés², les autres le sont par l'odeur du bois mort.

Ils pondent sous l'écorce des arbres et les larves se nourrissent de la sève des arbres, ce qui peut mener à la mort de l'arbre.

Ces atteintes suivent souvent les périodes de fortes sécheresses ou de sécheresses répétées, et elles peuvent accroître de 30 % le volume d'arbres, morts ou mourants, renversés par les tempêtes qui suivront, et jusqu'à 50 voir localement 100 % si le vent est très violent. (Wikipedia)



Les grumes vendues le 19 janvier 2022

Alternative de lutte contre le scolyte : le piégeage des adultes. Les adultes sont en effet attirés par les odeurs des arbres auxquels ils sont attachés (et en particulier des arbres malades ou en déficience physiologique, par exemple du fait d'une sécheresse). On peut donc attirer les adultes vers des pièges à phéromones ou qui reproduisent le spectre d'odeurs d'arbres malades. Mais, compte tenu du nombre très important d'insectes pouvant sortir de chaque arbre (jusqu'à plusieurs dizaines de milliers), et du nombre beaucoup plus restreint capté par ces pièges, cette méthode s'avère inenvisageable en forêt car elle demanderait la pose de plusieurs pièges par arbre pour être efficace. En revanche, un tel piégeage peut être utilisé pour tenter de réduire les populations dans les parcs ou dans les vergers ou pour détecter un éventuel début de « pullulation ».

La vie municipale (suite)



25 colis ont été distribués aux anciens et employés



Remise des Cartes Avantages Jeunes et des calculatrices aux nouveaux 6^{èmes}



1^{ère} rencontre des commerçants, artisans et libéraux de la zone des Prés Bernard le 23 octobre 2021

La vie commerçante

Du changement dans l'Espace Grévy...

Vap'Ana

Madame Ana BILLOT a repris l'ancien commerce « Bob Vapote » depuis le 9 août 2021.

L'activité principale est toujours la vente de cigarettes électroniques.

Elle arrive d'Auxonne où elle a travaillé 28 ans dans la grande distribution.

Ses horaires d'ouvertures sont :

- ◇ Lundi : 9h - 12h30 / 13h30—18h30
- ◇ Mardi : 9h - 12h30 / 13h30—18h30
- ◇ Jeudi : 9h - 12h30 / 13h30—18h30
- ◇ Vendredi : 9h - 12h30 / 13h30—18h30
- ◇ Samedi : 9h - 12h30 / 13h30—18h.

Pour plus de renseignements : **03.63.66.68.73**



MAM

L'Association « Petits Pas du Bonheur » ouvrira une maison d'assistantes maternelles à l'Espace Grévy, dans les locaux de l'ancienne MAM, au printemps prochain.

Les assistantes maternelles, avec des parcours professionnels dans le médical et la petite enfance, proposeront un accueil personnalisé et adapté pour chacun de vos enfants.

Un nouveau projet et une nouvelle pédagogie sont au cœur de cette création.

La MAM accueillera vos enfants du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures ainsi qu'une possibilité d'accueil en horaires atypiques adaptés aux besoins des familles.

Plus d'informations au **07.82.91.94.14** ou à l'adresse mapp.bans@hotmail.com

Sage-femme échographiste

Madame Adeline FOURNIER s'est installée début novembre auprès du Docteur COSSA.

La sage-femme est une spécialiste de la grossesse. Elle surveille le travail et pratique l'accouchement eutocique (l'accouchement normal). Elle dispense aussi les soins nécessaires à la mère et au nouveau-né et conseille les femmes sur l'allaitement et la contraception.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez appeler le **03 67 47 07 80** ou utiliser l'application *Doctolib*

... et sur la zone des Près Bernard

FC Compétition

Frédéric CHEVAUX s'est installé le 1^{er} décembre 2021, ancien chemin d'Arbois à Bans. Auparavant installé sur la commune de Mont-sous-Vaudrey, ce garage effectue les réparations et l'entretien de véhicules de toutes marques, camionnettes, utilitaires, ... mais aussi la vente de véhicules neufs et d'occasion.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Pour plus de renseignements : **03.84.71.15.11**

Super U

Antoine LEVAN, nouveau propriétaire de Super U, arrive de région parisienne. Après 30 ans de carrière dans le marketing et la communication dans de grosses entreprises, il souhaitait relever un nouveau défi. Pour cela, il a choisi Super U pour la liberté d'action qu'offre un groupement d'indépendants.

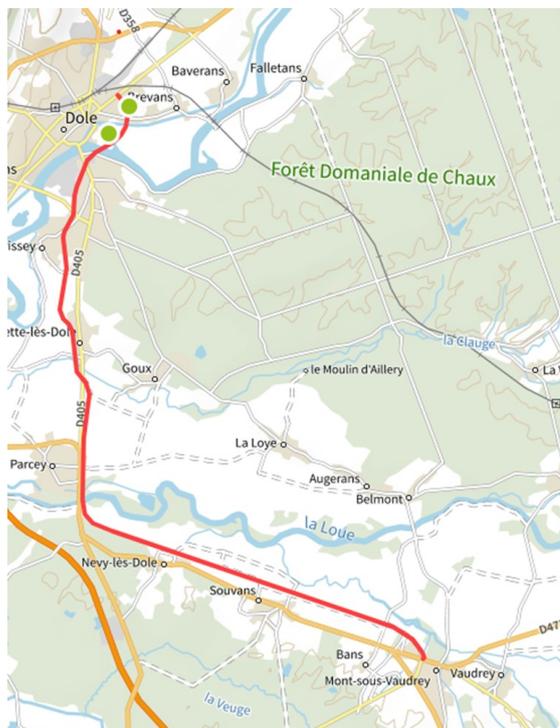
Après deux ans de formation durant lesquelles il a expérimenté tous les métiers d'un supermarché, il a choisi la commune de Bans pour reprendre une grande surface à taille humaine, où le propriétaire peut rester au contact des clients et connaître ses employés, dans une zone rurale dynamique.

Des projets sont à l'étude : moderniser les outils de travail des salariés, développer les partenariats locaux avec des fournisseurs proches et pour des événements ponctuels, et proposer un Drive.

Stéphanie LEVAN, son épouse, s'occupe de la comptabilité et de la gestion. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leur entreprise.



Ouverture de la voie Grévy



20 novembre 2021

La voie Grévy officiellement inaugurée

A chaque village ou ville, un ruban a été coupé par les élus. L'ancienne voie ferrée est devenue un bel axe de promenade sur 18,5 kms permettant de relier Dole et le Val d'Amour via une voie cyclable entièrement sécurisée. C'est l'ancienne maison du garde barrière qui sert de repère, chemin des Tilleuls à Bansk. La voie Grévy démarre juste en face. Car la voie verte qui relie Dole à Mont sous Vaudrey, arrive en fait à Bansk, commune limitrophe.



Rétrospective 2021

Ouverture du groupe scolaire la Loue

Les 200 enfants du groupe scolaire La Loue à Chamblay ont fait leur rentrée le lundi 4 janvier dans leur nouvelle école. Afin d'assurer leur encadrement, 10 enseignantes, 8 animateurs et animatrices périscolaire, 4 ATSEM et 2 agents d'entretien interviennent au sein du groupe. Une nouvelle aventure qui s'est poursuivie avec une première « vraie rentrée » en septembre, pour 205 enfants.



Projet de territoire

Suite au renouvellement municipal de 2020, les élus de la communauté de communes ont souhaité élaborer un nouveau projet de territoire pour le mandat en cours. 180 élus, partenaires, et agents ont participé à ce projet qui fixe les grandes orientations politiques du mandat, et les projets associés.



Reprise de l'action culturelle après une année 2020 difficile

La crise sanitaire a particulièrement mis à mal l'action culturelle du fait des contraintes imposées. La communauté de communes a néanmoins tenu à proposer une programmation dans le respect des règles sanitaires.

Ainsi, 4 actions culturelles et artistiques ont pu être menées dans les écoles dans le cadre du Contrat Territorial avec la Cie du Cri du moustique et Tricyclique Dol : à Port Lesney, à Montbarrey, dans le nouveau groupe scolaire de Chamblay et à Mont-sous-Vaudrey.

Le festival de théâtre des Semeurs a eu lieu malgré le coup d'arrêt de 2020 lié à la crise sanitaire. Plus de 1 000 spectateurs se sont retrouvés à Vaudrey en juin pour renouer avec le théâtre et les rencontres à la sortie du confinement en juin dernier.

En parallèle, un nouveau lieu d'accueil de résidence d'artistes et de création a été ouvert en avril dans l'ancienne école de Chamblay, et 3 compagnies ont été accueillies depuis cette date.

Accueil d'entreprises

L'extension de la zone d'activités de Bel Air à Port Lesney (le long de la RD 1083) est désormais possible, la révision du PLUi ayant été entérinée en septembre.

La vie intercommunale (suite)

L'enfance et la jeunesse

Autre secteur fortement impacté par la crise : l'enfance et la jeunesse. Les accueils et les animations ont été maintenus malgré le contexte, en les adaptant aux contraintes. Au déconfinement, cet été, l'accueil extrascolaire a connu une fréquentation très conséquente, rarement atteinte. La preuve que le besoin de retrouver du lien social a touché toutes les générations. La reprise est plus compliquée pour le secteur jeunes et les ados, qu'il nous faut aujourd'hui remobiliser sur les activités proposées.

Par ailleurs, 10 boîtes à livres ont été installées sur le Val d'Amour, toutes décorées par les enfants et les adolescents des ALSH. Elles ont été construites par des étudiants du lycée du bois de Mouchard.

Eau et assainissement : l'heure est aux investissements

En juillet 2021, les travaux de construction du château d'eau de Vaudrey ont débuté. Le budget s'élève à 1 223 830 € HT.

Les marchés de travaux pour la construction de la future station d'épuration de Montbarrey et des réseaux de transfert des eaux usées de La Vieille Loye et Ounans pour un montant global de 4 518 180 €HT ont été signés. La mise en service est prévue pour fin 2023. Cette station permettra de supprimer 3 anciennes stations à Montbarrey, Ounans et La Vieille Loye.

Le service a été renforcé avec l'arrivée de Charlotte Bez au mois de juillet pour assurer le suivi des travaux.



Petite enfance : Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) devient le Relais Petite Enfance (RPE)

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) seront désormais appelés RELAIS PETITE ENFANCE (RPE).

Les Relais Petite Enfance sont basés sur des principes fondamentaux de neutralité. Ils deviennent des points de référence et des sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile.

Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil : les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), les assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile participent tous trois à « l'accueil de jeunes enfants ».

Au-delà du changement de nom, et de l'évolution des missions, l'organisation et le fonctionnement actuels auprès des Assistantes Maternelles et des Parents employeurs perdurent.

Les actions collectives (ateliers d'éveil, temps d'information, accompagnement vers la formation continue...), et individuelles (rendez-vous administratifs, accompagnement à la valorisation des compétences...) se poursuivent.

Les Temps Paren'thèse du LAEP

Chaque mercredi matin, depuis maintenant 1 an, les parents et leurs enfants (de 0 à 6 ans) passent la porte de la Communauté de Communes pour se rendre au Temps Paren'thèse.

La salle de la Galerie se transforme pour quelques heures en un lieu spécialement pensé pour les enfants : parcours de motricité, jeux symboliques, espace lecture, ...

Cet espace, mis en place en partenariat avec la CAF du Jura, permet également aux parents de se rencontrer, d'échanger autour de thématique en lien avec la parentalité.

Depuis septembre 2020, 19 parents et 25 enfants ont pu bénéficier de cet accompagnement.

Pour plus de renseignements sur les services Petite Enfance (RPE, micro-crèche, LAEP) du Val d'Amour :

Delphine TSCHANZ

03 84 37 74 77 ou 03 84 69 48 23

relaispetiteenfance@valdamour.com / microcreche@valdamour.com

Tourisme : un Explor Games® aux baraques du 14

Reportée pour cause de COVID en 2020, l'Explor Games® a ouvert ses portes aux baraques du 14 pour la saison estivale. Malgré le temps maussade, ce sont 1 560 personnes qui ont participé à l'aventure entre le 6 juillet et le 28 août. Les retours très positifs laissent penser que le projet a encore du potentiel. A retrouver à l'été 2022 !



La vie associative

◆ ACCA Bans

Nous informons nos amis villageois que la fermeture de la chasse sera le dernier week-end de janvier. Merci à tous d'avoir respecté notre activité cette année, ayant rencontré à plusieurs reprises promeneurs, cueilleurs de champignons, pêcheurs ... tout le monde s'est bien entendu avec de la communication.

Nous tenons aussi à remercier la commune de nous avoir donné une table et des chaises pour notre petite barraque de chasse.

Venez nous rendre visite !!!!

Nous vous souhaitons à tous Meilleurs vœux pour 2022 !

Christian, Tonio, Sylvie



◆ Association Baniers et Banières

La saison de pêche 2021 s'est clôturée le 31 octobre 2021.

Au moins une dizaine de carnassiers a été pêchée cette année (pour ceux dont les membres de l'association ont eu connaissance) dont 6 brochets, 2 sandres et 2 black bass.

Au niveau des recettes, 63 cartes à l'année et presque 200 cartes à la journée ont été vendues. Pour rappel, l'association avait empoissonné l'étang fin 2020 pour 3 330 €. Cette année, le bilan laisse apparaître un bénéfice de 300 € !

L'association profite de ce p'tit Banier pour remercier de nouveau les partenaires de la vente des cartes : la fleuriste « *Passion d'Arum* » à Bans et le bureau de tabac « *Le Rucher* » de Mont-sous-Vaudrey.

Les membres de l'association ont décidé de vider l'étang cet hiver afin de permettre le comptage des espèces et voir l'état de l'étang. Cette opération s'est déroulée le 27 novembre 2021 avec l'aide de bénévoles et sous les yeux de nombreux visiteurs.

Au total, voici les quantités reprises par la pisciculture Collin :

- * 82 kg de sandres
- * 340 kg de carpes
- * 15 kg de brochets
- * 9 kg de black bass
- * 1 kg de perches

Il était nécessaire d'effectuer ce vidage vu la quantité de carnassiers qui laissaient peu de chance à la friture de pouvoir grandir... ce vidage n'avait pas eu lieu depuis 13 ans (en 2008).

Ce vidage a permis de constater aussi que des travaux d'entretien étaient nécessaires (trop de boue vers l'évacuation). De ce fait, il sera fermé pour l'année 2022. Des devis sont en cours.



La vie associative en photos



Une photo de l'étang prise à l'automne 2020



27 novembre 2021 : l'étang se vide...



Un aperçu de l'évacuation actuelle, quasi bouchée avec environ 80 cm de hauteur de boue qui s'accumule

Démarches administratives

Urbanisme : dématérialisation des demandes d'autorisation de travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de saisir directement en ligne vos demandes d'autorisations du droit des sols : déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme Cette mesure s'inscrit dans une démarche nationale de dématérialisation de l'ensemble de la procédure d'instruction de ces demandes.

Le dépôt de dossiers papier en mairie est toujours possible. Il s'agit d'un service supplémentaire offert à la population permettant notamment un gain de temps (possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment, et pas nécessairement lorsque le secrétariat de mairie est ouvert) mais également d'argent (pas de frais de photocopies, ni de frais postaux). Avec ce service, une assistance en ligne vous sera proposée afin d'éviter les erreurs et limiter les incomplétudes de dossiers pouvant retarder la délivrance de votre autorisation.

Simple et gratuite, la saisie en ligne est accessible notamment depuis le site de la communauté de communes via le portail FranceConnect. Il est bon de rappeler que toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sont transmises au service instructeur de la Communauté de Communes du Val d'Amour.



Election présidentielle 2022

Vous aurez noté que les deux tours de l'élection présidentielle auront lieu les **10 et 24 avril 2022**. Pour cette élection, nous vous rappelons les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Inscription

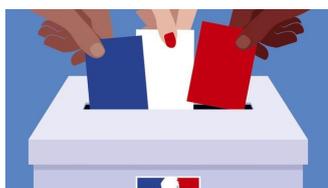
Depuis 2019, l'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il est donc **possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin).

Si vous avez un doute sur votre inscription, il est désormais possible de vérifier soi-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'Insee, chaque citoyen peut désormais vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site : www.service-public.fr, dans la rubrique « mes services en ligne ».



Pourquoi il est important de s'inscrire ?

Il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales. Or, il subsiste 3 millions d'électeurs non inscrits et 6,5 millions de « mal inscrits ». Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à ces mauvaises inscriptions. En effet, autant l'inscription est automatique à la majorité, autant la procédure d'inscription devient volontaire en cas de déménagement.



Procuration

Vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer jusqu'aux urnes le jour du vote ? n'oubliez pas qu'il est possible de donner procuration à la personne de votre choix. Le mandataire désigné doit être inscrit sur une liste électorale communale ou sur une liste consulaire. (S'il n'a pas à être obligatoirement inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que vous, il doit néanmoins voter dans votre bureau de vote le jour du scrutin).

Cette démarche est également possible depuis le site www.service-public.fr.

Vous devez faire la procuration le plus tôt possible, à cause des délais d'acheminement de la procuration.

En effet, vous pouvez faire la procuration à tout moment et jusqu'au jour du vote, mais, en pratique, vous risquez de ne pas pouvoir voter si la mairie ne reçoit pas la procuration à temps.

Mise en place de l'assistance numérique par la CCVA

Comme nous venons de le voir dans les précédents articles, il est de plus en plus nécessaire d'effectuer des démarches directement « en ligne » désormais mais l'accès aux outils numériques n'est pas à la portée de tous.



C'est pourquoi, la Communauté de communes du Val d'Amour a recruté un conseiller numérique. Des permanences vont être instaurées dans les mairies et le conseiller sera habilité à se rendre au domicile des usagers et à effectuer avec eux des démarches nécessitant leurs codes d'accès aux sites concernés (déclaration d'impôts par exemple). Le conseiller apportera son matériel, ainsi aucun investissement ne sera nécessaire pour bénéficier de ce service gratuit.

Plus d'informations prochainement à la mairie et à la communauté de communes.

Informations diverses

Services aux administrés

La mairie s'est dotée d'une relieuse à spirales. Elle peut être mise à disposition des habitants pour relier leurs documents (rapports de stages par exemple).



Par ailleurs, lors de la dissolution de l'association des Anciens Combattants, ces derniers ont laissé à la mairie 6 tables pliantes 6-8 places, facilement transportables, en plastique robuste, ainsi que du matériel de sonorisation, qui peuvent être mis à disposition des habitants qui en auraient besoin pour leurs rassemblements familiaux.

De manière générale, en cas de besoin, nous nous efforcerons de trouver une solution à vos difficultés !

Installation de la fibre

Prisme by Altitude Infra : la dernière étape pour un Jura 100% fibré

Nous tenions à vous informer que des travaux pour déployer la fibre optique vont commencer dans notre commune. Durant ces travaux, vous avez vu ou verrez des équipes en charge de la construction porter des gilets orange avec le logo « Prisme By altitude Infra ».

Les travaux fibre optique s'articulent en différentes phases :

Phase d'étude : les équipes travaux évaluent les infrastructures existantes au niveau de la voirie et repèrent celles qu'il faut faire évoluer, pour déployer la fibre optique (par exemple, contrôler l'état d'un poteau téléphonique...);

Phase travaux : plusieurs mois après, des travaux d'infrastructure sont réalisés dans les rues en coordination et avec l'accord de la mairie ;

Phase d'installation : pendant quelques mois, les opérateurs commerciaux, peuvent venir installer leur matériel dans les infrastructures du réseau Prisme by Altitude Infra. Ce qui leur permettra par la suite de vous proposer leurs offres.

Une fois ces trois phases terminées, vous serez alors éligible à la fibre optique et vous pourrez souscrire à une offre auprès du fournisseur d'accès à internet de votre choix. **A Bans, la fin des travaux est estimée au 2^{ème} trimestre 2023.** Pour connaître l'avancée du déploiement du réseau dans votre commune, vous pouvez consulter les cartes de déploiement sur le site prisme-fibre.com, et tester votre éligibilité.

Informations diverses (suite)

Plateforme ludo-éducative : **sauvequipeut.fr**

Sauvequipeut.fr est un jeu en ligne conçu par les sapeurs-pompiers de France pour permettre à chacun de tester ses connaissances sur les comportements qui sauvent face aux risques. Que faire lors d'un incendie ? D'une inondation ? Face à un arrêt cardiaque ? En cas d'hémorragie ? À travers une succession de missions très réalistes, vérifiez si vous avez les bons réflexes en cas de danger. Si ce n'est pas le cas, la plateforme vous donne toute l'info pour les acquérir. Imaginé sur un mode ludique - des questions sur des situations concrètes du quotidien posées par un sapeur-pompier auxquelles il faut répondre, des niveaux de difficulté à passer, la possibilité de défier ses amis – ce jeu en ligne vous initie aux premiers secours avec efficacité. Sa vocation est de sensibiliser de manière très concrète aux bons gestes à adopter dans des situations très variées. Fidèles à leur mission de prévention, les sapeurs-pompiers de France ont conçu ce jeu pour toucher le plus grand nombre de citoyens, en complément de leurs nombreuses actions dans ce domaine.



Comment apprendre à sauver des vies ?

- En regardant l'intégrale de Grey's Anatomy
- En jouant sur **sauvequipeut.fr**

SAUVE QUI VEUT.FR Le jeu en ligne qui peut sauver des vies en vrai

SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

Pour rappel, un défibrillateur et un extincteur sont accessibles sous le préau de la Mairie

*L'expérience en ligne **Sauvequipeut.fr** rappelle la nécessité vitale de connaître les bons réflexes et donne les clés pour peut-être sauver des vies, en vrai.*

Un pass culture pour les collégiens et les lycéens

Le « Pass Culture » est une initiative du gouvernement. Après une période d'expérimentation, le dispositif est maintenant accessible à tous.

Créé dans l'objectif de renforcer l'accès à la culture et de diversifier les activités culturelles, ce nouveau venu se présente sous la forme d'une simple application mobile à télécharger gratuitement par les jeunes Français.

Cette nouvelle version du Pass Culture comprend une part individuelle, comme cela était déjà le cas, mais aussi une part collective, qui sera, elle, allouée aux établissements scolaires directement.

Qui est concerné ?

Dans sa première version, le Pass culture ne s'adressait qu'aux jeunes de 18 ans. Le Pass Culture sera désormais accessible à tous les élèves scolarisés en France, en classe de 4^e, 3^e, seconde, première et terminale et à tous les élèves inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Cette somme pourra ensuite être dépensée parmi la large offre proposée (cinéma, musées, théâtre, concert, livres, jeux vidéo, cours de musique, etc.) comme de simples bons d'achat.

Pour accéder au dispositif : télécharger l'application pass Culture et inscrivez-vous avec vos identifiants EduConnect (disponibles auprès des établissements scolaires).

Pass Culture
pour les élèves
de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI

- Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans
- Sur l'ensemble du territoire national
- 300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

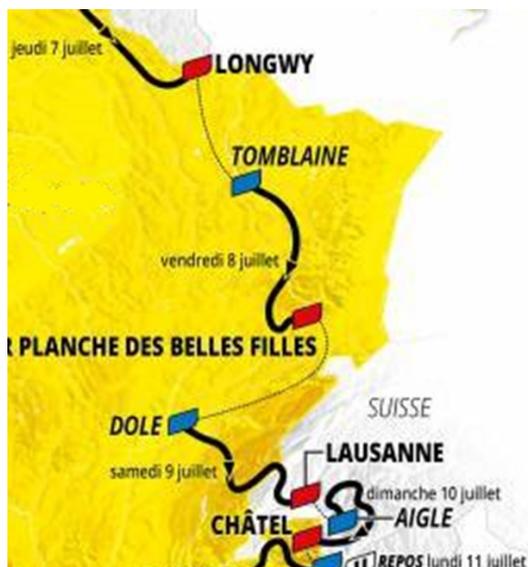
À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022

- Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale
- 25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

Informations diverses (suite)



Tour de France 2022 : rond point de Bans



Nous aurons l'honneur et la joie de voir passer cette année le Tour de France cyclistes le **samedi 9 juillet** prochain.

Le départ de cette étape partira de Dole à 11h20 pour finir à Lausanne (Suisse). La caravane publicitaire sera donc au rond-point de notre village à 11h35.

Les coureurs quand à eux passeront aux alentours de 13h45 soit environ 2 heures plus tard.

Madame la Maire et le conseil municipal comptent sur de nombreux volontaires pour la décoration du rond-point, la sécurisation, etc. et bien entendu pour encourager ces sportifs de haut niveau quelques soient leurs étiquettes et origines.

Nous vous demanderons chers (ères) Banières et Baniers de respecter ce jour à toutes les règles de sécurité prévues pour cette manifestation.

Réponses aux suggestions / remarques des habitants

Nous avons offert la possibilité dans un numéro précédent du P'tit Banier de nous déposer remarques et suggestions.

Nous en avons reçu deux à ce jour :

- ◇ Eteindre les lumières la nuit : cela n'est pas envisagé. La consommation électrique a été réduite par le passage de la quasi-totalité du réseau électrique en lampes basse consommation en 2019 et 2020. Seule la place reste à modifier, cela est envisagé pour 2022.
- ◇ Nettoyer / changer les panneaux : les panneaux sont encore en bon état pour la plupart. Le nettoyage a commencé, il se poursuit au fur et à mesure des travaux d'entretien sur la commune. Les panneaux arrachés, penchés ou inversés (voir plus bas !) seront changés ou remis en place ce printemps.

Vous pouvez bien sûr continuer à nous faire parvenir vos commentaires et observations !

Réponse à l'anecdote

Vous avez sans doute trouvé la réponse !



Selon le code de la route, le panneau d'interdiction se caractérise par sa forme ronde à fond blanc bordé de rouge or sur la photo de droite, ce même panneau indique la priorité.

Et sur la photo de gauche, le panneau d'indication (de forme carrée ou rectangulaire sur fond bleu ou blanc) permet aux conducteurs de bénéficier d'informations utiles concernant leur confort et leur sécurité mais ici, il indique une interdiction.



Les 2 panneaux sont donc inversés !